

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le prix du timbre non prior augmentera de 16,8 % en 2023

Bruxelles, le 1 décembre 2022 – À partir du 1^{er} janvier 2023, bpost augmentera ses tarifs de 14,96 % en moyenne, pour certains produits du panier des petits utilisateurs, à savoir les lettres et colis standard nationaux et internationaux pour les particuliers et pour les petits professionnels. Ainsi, le prix du timbre non prior augmente de 16,8 % alors que le timbre prior augmente de 14,8 % par rapport à 2022. L'IBPT confirme, après analyse, que ces augmentations sont conformes à la législation postale applicable qui autorise des augmentations tarifaires allant jusqu'à près de 30 %.

Avant d'appliquer des hausses de prix pour les produits qui relèvent du panier des petits utilisateurs, bpost doit faire analyser par l'IBPT les augmentations tarifaires proposées. Sur la base des règles prévues par la loi postale, l'IBPT doit conclure si elles respectent les principes légaux d'uniformité, de non-discrimination et de transparence ainsi que le plafond tarifaire légal, également appelé formule de « price cap ». L'augmentation tarifaire appliquée par bpost s'élèvera à 14,96 % en moyenne pour le panier des petits utilisateurs dans son ensemble qui, outre les lettres prior et non prior, inclut les tarifs unitaires des envois recommandés, des colis et du courrier transfrontière sortant.

À nouveau, l'augmentation se fera également sentir au sein du segment des lettres en déclin, qui représente la plus grande partie des revenus au sein du panier des petits utilisateurs. Ce segment inclut le timbre non prior qui représente la grande majorité des envois ainsi que le timbre prior qui représente un volume plus limité.

En raison de cette augmentation, le timbre non prior affichera un tarif unitaire de 1,39 euro en 2023, ce qui revient à une augmentation de 16,8 %. Par rapport à 2019, lorsque le timbre non prior à 0,95 euro a été introduit, le prix aura déjà augmenté de près de la moitié (46,3 %) en 4 ans.

En 2023, bpost proposera le timbre prior au prix unitaire de 2,17 euros, après augmentation. Cela représente une augmentation de 14,8 % par rapport à 2022 et de près du triple (174 %) par rapport à 2017. L'augmentation tarifaire pour les envois de correspondance qui relèvent du panier des petits utilisateurs est même relativement plus forte en cas d'affranchissement à l'aide d'une machine à affranchir, le prix pouvant augmenter en 2023 de 20,4 % pour le timbre non prior (jusqu'à 1,18 euro) et de 16,1 % pour le timbre prior (jusqu'à 2,02 euros). Les envois de correspondance internationaux connaîtront également des augmentations tarifaires l'année prochaine jusqu'à 21 %, tout comme certains colis nationaux. Ainsi, le colis le moins cher "Online BPACK@bpost 24H - 0-2kg" augmentera en 2023 de 14,6 %, passant d'un tarif unitaire de 4,4 euros à 5,04 euros. Un envoi recommandé national sera 12,2 % plus cher, passant de 7,53 euros en 2022 à 8,45 euros à partir du 1^{er} janvier 2023.

La formule légale du « price cap » permettrait même à bpost d'appliquer une augmentation moyenne de 29,76 % en 2023 pour l'ensemble du panier des petits utilisateurs, alors que bpost a demandé une augmentation tarifaire moyenne de 14,96 %.

Lors de l'établissement de la nouvelle loi postale et de la nouvelle formule tarifaire, l'IBPT craignait un impact considérable sur les tarifs postaux pour le petit utilisateur. Entre-temps, le panier des petits utilisateurs est déjà devenu en moyenne 73,5 % plus cher sur une période de 6 ans. Ces fortes augmentations de prix permettent à bpost de continuer à générer des marges élevées sur le panier des petits utilisateurs, malgré une forte baisse des volumes.

Ces augmentations vont également davantage augmenter la différence vis-à-vis des pays voisins. Ainsi, l'on sait qu'aux Pays-Bas le tarif du timbre prior n'augmentera par exemple que de 5,2 %, à savoir de 0,96 euro à 1,01 euro. Ce prix est même bien en deçà de celui du timbre non prior en Belgique. En France, le timbre prior laissera la place à une forme hybride électronique, mais le timbre non prior (D+3 entre-temps) restera disponible à 1,16 euro, soit à un tarif plus bas qu'en Belgique.

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des services postaux et des télécommunications

Ellipse Building - Bâtiment C | Boulevard du Roi Albert II 35 Boîte 1 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | **M** +32 478 63 91 82 | www.ibpt.be

